

EPREUVE : 3^{ème} SPRINT « LES COPAINS » à Mornimont
DATE : Le dimanche 02 mai 2010

REGLEMENT PARTICULIER

I TIMING

- 31.03.10 Publication du Règlement Particulier
- 02.04.10 Date de début des engagements et des paiements**
- 29.04.10 12h00 Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5)**
- 01.05.10 20h00 Affichage de la liste des engagés
- 02.05.10 07h30 Ouverture des Vérifications Administratives.
- 02.05.10 07h30 Ouverture du Contrôle des Licences
- 02.05.10 08h30 Ouverture des Vérifications Techniques
- 02.05.10 09h00 Séances d'essais obligatoires
- 02.05.10 10h00 Clôture des inscriptions à droits majorés
- 02.05.10 10h30 Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences
- 02.05.10 11h00 Fermeture des Vérifications Techniques
- 02.05.10 12h00 Fin des séances d'essais
- 02.05.10 12h30 Affichage de la liste des voitures qualifiées
- 02.05.10 13h00 Début des montées officielles
- 02.05.10 ½ h après dernière voiture Affichage des résultats officiels
- 02.05.10 ½ h plus tard Officialisation des résultats
- 02.05.10 20h00 Proclamation des résultats

II COMITE D'ORGANISATION

ASBL : NAMUR RACING CLUB ASBL – RUE DES BOULEAUX 3 – 5190 JEMEPPE SUR SAMBRE

- Président : BAR Yves
- Vice Président : PUISSANT Jean-Claude
- Secrétaire : LIEMANS Katia
- Trésorier : ANEUSE Jennifer

III GESTION DE LA COURSE

- Directeur de course : PUISSANT Jean-Claude
 - Directeur(s) de course adjoint(s) : DEMONTE Olivier
 - Secrétaire du meeting : LIEMANS Katia
 - Directeur de la sécurité : BAR Yves
 - Chargé des Relations avec les concurrents : PREVOT Martine
 - Responsable du Parc des coureurs : PILOY Roger
 - Bureau des calculs : B.p.Soft
 - Chronométrage : Fontinois Léon
 - Médecin : Equipe CRS
- Lic. ASAF : 957
Lic. ASAF : 956
Lic. ASAF : 902
Lic. ASAF : 802
Lic. ASAF : 988

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- | | | |
|--|-------------------------------------|-----------------|
| - Commissaires sportifs ASAF | Président de Collège : ADANT Michel | Lic. ASAF : 004 |
| | Membre : NYSSSEN Herman | Lic. ASAF : 003 |
| - Commissaires techniques ASAF | Président de Collège : CONFRERE G | Lic. ASAF : 453 |
| | Membre : RIOUX D | Lic. ASAF : 452 |
| | Membre : EVRARD B | Lic. ASAF : 969 |
| | Membre : ERNOUX P | Lic. ASAF : 179 |
| - Observateur A.S.A.F. : DELRUE Cindy | | Lic. ASAF : 236 |
| - Inspecteur- Sécurité A.S.A.F. : VANDERLIN Pierre | | Lic. ASAF : 113 |

V PERMANENCES

- Jusqu'au 30 avril 2010 à 20 heures
BAR Yves – rue du Baty 23 – 5380 Pontillas 0475/50.86.34 ou katiayves@hotmail.com
PUISSANT Jean-Claude – rue des bouleaux 3 – 5190 Jemeppe Sur Sambre
0479/84.49.71
- A partir du 01 mai 2010 à 10 heures
LIEMANS Katia – Z I Mornimont (chapiteau) 0478/49.34.72
- Après l'épreuve : BAR Yves – rue du Baty 23 -5380 Pontillas 0475/50.86.34 ou
katiayves@hotmail.com

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition

Le dimanche 2 mai 2010, l'épreuve dénommée 3^{ème} sprint « Les Copains », comptant pour le championnat CSAP Namur et le championnat Communauté Française, sera organisée conformément aux Prescriptions ASAF 2010, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2010 pages 143 à 161, dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2 : Parcours

- 2.1. Route du zoning industriel à 5190 Mornimont
- 2.2. Longueur de la côte : 2.400 mètres
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 5 mètres
- 2.4. Départ : zoning industriel à 5190 Mornimont
- 2.5. Arrivée : zoning industriel à 5190 Mornimont
- 2.6. Homologation : 20 mars 2010 (asaf)

Article 3 : Sécurité

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 9
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque voiture ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.

Article 4 : Véhicules

4.1. Voitures admises :

- | | |
|-----------------------|------------------------------------|
| Division 1 : Classe 1 | : de 0 à 1400cc |
| Classe 2 | : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc |
| Classe 3 | : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc |
| Classe 4 | : + de 2000cc |

- Division 2 : Classe 5 : de 0 à 1400cc
- Classe 6 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
- Classe 7 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
- Classe 8 : + de 2000cc
- Division 3 : Classe 9 : de 0 à 1150cc
- Classe 10 : au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
- Classe 11 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
- Classe 12 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
- Classe 13 : + de 2000cc
- Division 4 : Classe 14 : Kart-Cross jusqu'à 650cc
- Classe 15 : de 0 à 1600cc
- Classe 16 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
- Classe 17 : + de 2000cc

4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1).

Article 5 : Engagement

5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 2 avril 2010 et, au plus tard, le 29 avril 2010 avant 12h00, à LIEMANS KATIA – RUE DU BATY 23 – 5380 PONTILLAS

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : N° : 363-0465345-76 Intitulé : NAMUR RACING CLUB ASBL avant le 01 mai 2010 (Attention aux délais bancaires)

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 2 mai 2010, à 10 h.

5.2. Les frais d'inscription s'élèvent à 47.19€, auxquels s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 29.83€ plus la taxe de l'A.R. sur la sécurité d'un montant de 2.98€, soit un total de **80€**.

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 01 mai 2010, à 18 h.

La liste des engagés sera affichée le 01 mai 2010 à 20 h., au chapiteau – zoning industriel – 5190 Mornimont, tél. 0475/50.86.34 ou 0478/49.34.72

Chaque concurrent gardera le même numéro pour toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.

5.4. **Le nombre de voitures admises est fixé à 70**

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera appliquée.

Article 6 : Vérifications administratives

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le dimanche 2 mai 2010, au chapiteau, situé zoning industriel à 5190 Mornimont, selon ce timing :

- Division 1 : de 07h30 à 08h00
- Division 2 : de 08h00 à 08h45
- Division 3 : de 08h45 à 09h30
- Division 4 : de 09h30 à 10h30

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

6.2. Documents à présenter :

Licence « P » - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place. Les commissaires sportifs présents à l'épreuve délivreront toutefois des licences « d'un jour » des types « 1J-B » et « 1J-A4 » dans le respect des procédures reprises au chapitre 1, art.2 des Prescriptions Sportives Générales. De plus, comme l'épreuve n'est pas OPEN, des « Droits de Participation » pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du R.A.C.B Sport.

Article 7 : Vérifications Techniques

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu dans le Parc des Coureurs, situé zoning industriel à 5190 Mornimont. Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira deux files : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

Les Commissaires Techniques reprendront le passeport technique jusqu'à la fin de l'épreuve.

7.2. Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques le dimanche 2 mai 2010 . selon le timing suivant :

- Division 1 : de 08h30 à 9h20
- Division 2 : de 09h20 à 10h00
- Division 3 : de 10h00 à 10h30
- Division 4 : de 10h30 à 11h00

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

Article 8 : Chronométrage

Il se fera au 1/100^e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel (deux chronos par poste).

9.1. Chronométrage avec imprimante : oui .

9.2. Liaison entre départ et arrivée : radio.

Article 9 : Essais

9.1. Une séance d'entraînements (2 montées obligatoires) aura lieu le dimanche 2 mai 2010, de 09h00 à 12h00.

9.2. L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

Article 10 : Course

10.1. La course se déroulera en TROIS montées officielles .

10.2. Le classement sera établi en tenant compte du meilleur temps des 3 montées.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13 h00, le dimanche 2 mai 2010, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

Article 11: Divers

11.1. Le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course.

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum. Si c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

11.3. L'affichage des résultats se fera : chapiteau – zoning industriel – 5190 Mornimont

11.4. La liste des voitures qualifiées sera affichée à 12h30, au chapiteau – zoning industriel – 5190 Mornimont.

11.6. La Parc des Coureurs est situé zoning industriel à 5190 Mornimont.

Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

11.7. Il est interdit de chauffer, mécaniquement et thermiquement (couverture chauffante), les pneus.

Article 12 : Classements

12.1. Classement GENERAL cumulé des Divisions 1, 2 et 3.

12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.

12.3. Classement par DIVISIONS.

12.4. Classement par CLASSES.

12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3.

12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

12.7. Classement 1^{ière} Dame

Article 13 : Coupes et trophées

13.1. Coupes et Trophées

- 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 3 premiers du GENERAL de la Division 4.

- 3 premiers de chaque CLASSE.
- Inter-Ecuries des Divisions 1,2 et 3 réunies.
- Inter-Ecuries de la Division 4.
- 1^{ère} Dame des Divisions 1,2 et 3 réunies.
- 1^{ère} Dame de la Division 4.

13.3. La proclamation des résultats aura lieu le dimanche 2 mai 2010 à 20h., au chapiteau – zoning industriel – 5190 Mornimont

Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

Article 15 : Dispositions particulières

- 15.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 15.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que sa voiture soit rangée sur l'accotement de façon à ce qu'elle ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 15.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général A.S.A.F. auquel les participants sont tenus de se conformer.
- 15.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'Organisateur, en accord avec les Commissaires sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 15.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'Organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 15.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'A.S.A.F..
- 15.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les Organisateur et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits Organisateur, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 15.8. Publicité : voir Règlement Technique Général A.S.A.F. Art. 5.
- 15.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'Organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

-Mr Herman NYSSSEN (Lic. ASAF n°003) pour la CSAP Namur, en date du 31 mars 2010

-Mr Jean-Claude DORMAL (Lic. ASAF n° 415) pour l'ASAF, en date du 23 mars 2010

Club organisateur : NAMUR RACING CLUB ASBL**Epreuve : 3^{ème} SPRINT « LES COPAINS »****Date : DIMANCHE 2 MAI 2010****Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 1^{ER} MAI 2010 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)**

LIEMANS KATIA – RUE DU BATY 23 – 5380 PONTILLAS

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu	Paiement reçu	DIVISION	CLASSE	NUMERO ATTRIBUE
Le/...../2010	Le/...../2010			

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom :/ « »	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
---------------------------	-----------------	-------------------	--

Né(e) le : Adresse : N°:.....

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : E-mail :

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2010 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)	Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)	Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)					
Division 4	Classe 14 Min. A4 Kart-cross (0 à 650 cc)		Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)				

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Passeport technique ASAF N°**ECURIE :*****A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1 ^o Pilote	*Nom du 2 ^o Pilote
(x) <input type="checkbox"/>

(x) Cocher dans la case merci . **Voir article 15 du présent règlement.**

Date :

Signature du pilote précédée de la mention « Lu et approuvé » :

.....

Numéro attribué à la voiture :

*** JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION**

3^{ème} **SPRINT « LES COPAINS »**
DIMANCHE 2 MAI 2010

N°:.....

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Signature :

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>

Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies	
Pare-brise		Pneumatiques	
Eclairage		Fixations des roues	
Documents de bord		Fonctionnement des freins	
Réservoir à essence		Anneau de remorquage	
Canalisation d'essence		Conformité de classe	
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division	
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)	
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :	
Batterie		N° Passeport ASAF	
Extincteur		EN ORDRE <input type="checkbox"/> NON CONFORME <input type="checkbox"/> <u>Commissaire Technique</u>	
Appui-tête			
Casque			
Fixations dans l'habitacle			
Publicités sur vitres		Nom/Cachet :	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N°:	
Ornement extérieur		SECRETARIAT :	
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Poids			

- A compléter par le concurrent avant le renvoi du document.